

EARL LA MOSELLERIE
La Mosellerie
37 460 LOCHE SUR INDROIS



Préfecture d'Indre-et-Loire
Bureau de l'environnement
Chargé des dossiers environnementaux –
Installations classées pour la protection de
l'environnement (ICPE)
M. MILLET Jean-Marie
15 rue Bernard Palissy
37925 TOURS CEDEX 9

Loché sur Indrois, le 11/03/2021

Objet : complément au dossier de demande au cas par cas

Monsieur,

Comme demandé dans votre courrier en date du 5 mars 2021, veuillez trouver ci-joints les compléments suivants :

- L'annexe 1 à la demande d'examen au cas par cas,
- Le plan de masse des projets faisant apparaître le rayon de 100 m, dans lequel il n'y a aucun tiers, plan d'eau ou cours d'eau,
- Les éléments permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire ou éviter les effets notables du projet,
- Le tableau récapitulatif des effectifs avant et après projet,
- Le tableau récapitulatif des quantités d'effluents produits.

Ces éléments ont également été envoyés à M. Stéphane LOPEZ de la DDPP 37.

Dans l'attente de votre retour, je reste disponible pour tout complément d'informations et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. Damien PRUVOT
Gérant de l'EARL

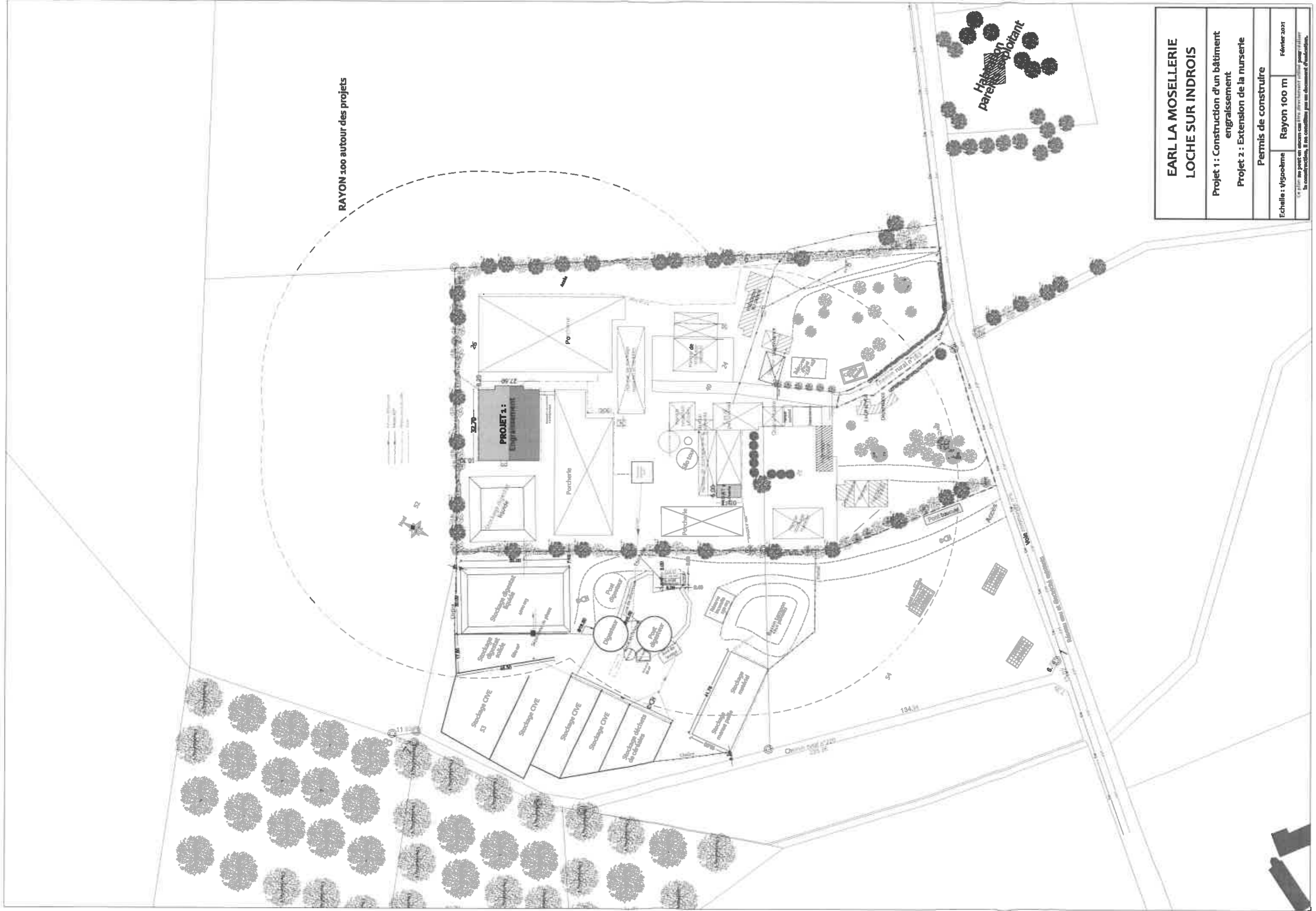
Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél		Fax	
Courriel			
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
		La Mosellerie	
Code postal	Localité	Pays	
3 7 4 6 0	LOCHE SUR INDRUIS		
Tél	06 08 03 52 76	Fax	
Courriel	pruvotdamien@gmail.com		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	PRUVOT	Prénom	Damien
Qualité	Gérant		
Tél	06 08 03 52 76	Fax	
Courriel	pruvotdamien@gmail.com		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



RAYON 100 autour des projets

EARL LA MOSELLERIE LOCHE SUR INDROIS	
Projet 1 : Construction d'un bâtiment engraissement	
Projet 2 : Extension de la nurserie	
Permis de construire	
Echelle : Visio3ème	Rayon 100 m
Février 2021	
Ce plan au permis de construire est l'œuvre de l'architecte et ne peut être utilisé en construction, il est conditionné par un document d'urbanisme.	

Les éléments permettant d'apprécier les mesures mises en place pour réduire ou éviter les effets notables du projet

Le projet d'agrandissement de l'EARL La Mosellerie répond à plusieurs objectifs :

- Prendre en compte l'augmentation de prolificité des truies, du fait des évolutions de la génétique,
- Améliorer les conditions de vie des animaux en augmentant la surface de vie par animal, en construisant de nouveaux bâtiments plus fonctionnels et adaptés aux bien-être des animaux (surface, luminosité, ventilation...)
- Engraisser une partie des porcs charcutiers sur paille,
- Améliorer les conditions de travail des exploitants et des salariés
- Maintenir un outil de travail performant et en bon état
- Travailler en cohérence avec l'unité de méthanisation attenante à l'EARL et optimiser cet équipement de valorisation des effluents et de production d'énergie

Afin de réduire les effets notables du projet, plusieurs éléments ont été pris en compte :

- *Choix de l'emplacement des projets et architecture* : les deux projets seront construits dans la continuité de l'existant pour la nurserie (s'agissant d'une extension) et à proximité des bâtiments existants pour l'engraissement, afin de conserver une cohérence technique dans les circuits sur le site, une cohérence sanitaire pour que les animaux d'une même catégorie soient logés ensemble et à proximité en respectant le principe de « marche en avant ».

Le choix de l'implantation permet également d'éviter le mitage dans le paysage, et maintenir une cohérence visuelle du site, les deux bâtiments s'insérant dans l'exploitation et bénéficiant de la végétation existante alentour (haies d'arbres et d'arbustes d'essences locales).

Par ailleurs, l'architecture des bâtiments, tant sur la forme (bi-pente) que dans les matériaux et coloris (mur et toiture de teinte grise, bardage gris) assure une bonne insertion et une harmonisation avec les bâtiments existants.

- *Mode de logement et alimentation* : M. Pruvot a fait le choix de construire un bâtiment d'engraissement pour les porcs pour moitié sur caillebotis avec une gestion de lisier, sur le modèle des bâtiments existants et pour une autre moitié sur paille avec une gestion de fumier, afin de diversifier les modes d'élevages et pour améliorer le confort des animaux. La paille a un pouvoir absorbant permettant également une diminution des odeurs dans les déjections.

Par ailleurs, comme aujourd'hui dans les bâtiments existants, l'alimentation des animaux dans les nouveaux bâtiments sera de type bi-phase, afin de mieux ajuster les apports nutritionnels aux besoins réels de l'animal, en distinguant deux phases, et donc deux aliments successifs, dans le processus d'élevage (croissance, finition). L'utilisation de cette technique permet également une diminution des rejets d'azote et phosphore dans les déjections. La phytase est également utilisée dans l'alimentation afin de réduire les quantités de phosphore dans les déjections, en favorisant une meilleure assimilation par les animaux.

- *Effectif après projet* : la construction des nouveaux bâtiments a pour objectif d'augmenter les surfaces de vie des animaux déjà présents sur l'exploitation en diminuant les densités dans les bâtiments d'engraissement et dans la nurserie, afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être, mais aussi d'assurer de bonnes conditions d'élevage pour les animaux dans les nouveaux bâtiments (surface, luminosité, ventilation).

Ainsi, le projet engendre la création de 844 animaux-équivalents mais la diminution de 316 animaux-équivalents dans les bâtiments existants avec la baisse de la densité en engraissement et nurserie. De plus, le nombre de femelles (truies et cochettes) reste globalement inchangé avant et après projet (400 femelles).

- *Gestion de la ventilation* : le bâtiment d'engraissement sera équipé d'une ventilation centralisée avec une cheminée d'extraction haute, permettant une sortie sur un seul point de l'air vicié. Par ailleurs, ce genre de système laisse la possibilité d'installer des équipements tels que les échangeurs de chaleur, les laveurs d'air dans l'avenir, pour un meilleur contrôle de la qualité de l'air sortant.
- *Valorisation des effluents* : l'ensemble des effluents produits après projet seront dirigés vers l'unité de méthanisation attenante à l'EARL La Mosellerie, la SAS Mosellerie Bio Energie, dont le président est M. Damien Pruvot. Il n'y aura pas de stockage de lisier ni de fumier sur l'EARL, ces effluents étant envoyés directement vers la SAS, ce qui évite le stockage en fosse et fumière et diminue ainsi la production de d'odeurs, tout en permettant la production d'énergie (biométhane).

L'ensemble de ces mesures permettent de réduire et éviter les effets négatifs potentiels du projet de l'EARL La Mosellerie.

Le tableau récapitulatif des effectifs avant et après projet

Les effectifs après projet seront constitués :

- D'une modification des effectifs actuels dans les bâtiments existants de nurserie, post-sevrage et engraissement
- D'une modification de la répartition dans les effectifs des cochettes et des truies
- D'une augmentation du nombre de porcs à l'engrais avec la construction d'un nouveau bâtiment.

Le tableau ci-dessous reprend de manière détaillé l'ensemble de ces évolutions, qui ont pour conséquence une diminution globale du nombre d'animaux dans les bâtiments existants :

Type d'animaux	Coefficient correspondant	Situation avant projet			Evolution des effectifs dans les bâtiments existants			Construction en projet			Situation après projet		
		Nombre de places	Effectif présent	Animaux-équivalent	Nombre de places	Effectif présent	Animaux-équivalent	Nombre de places	Effectif présent	Animaux-équivalent	Nombre de places	Effectif présent	Animaux-équivalent
Verraterie	3	168	300	900		+ 40	+ 120				168		
Truies gestantes	3	180									180		
Truies maternité	3	72									72		
Porcelets nurserie (6 à 15 kg)	0,2	960	960	192	- 80		- 16	220	220	44	1100	1100	220
Porcelets post-sevrage (15 à 38 kg)	0,2	900	900	180	+ 200		+ 40				1100	1100	220
Porcs à l'engrais	1	2810	2810	2810	- 420		- 420	800	800	800	3190	3190	3190
Verrats	3	4	12	12							4	4	12
Cochettes	1	100	100	100	- 40		- 40				60	60	60
TOTAL		5194	5082	4194	-300		-316	1020	1020	844	5874	5794	4722

Autorisation :

4258

Augmentation par rapport à l'autorisation
464

Le tableau récapitulatif des quantités d'effluents produits

Le tableau suivant présente les quantités d'effluents produits avec leur teneur en NPK après projet à partir du tableau de production de NPK des animaux, dans lequel une précision a été apportée pour les porcs à l'engraissement sur caillebotis et sur litière :

Déjections - Bilan des éléments fertilisants produits par l'élevage après projet (établi selon les normes CORPEN *)

Élevage porcin

ANIMAUX	nombre d'animaux présents ou produits / an	N produit par animal (kg/an)	P2O5 produit par animal (kg/an)	K2O produit par animal (kg/an)	N total produit (kg/an)	P2O5 total produit (kg/an)	Phytase : - 20% de rejet P2O5 dans les déjections	K2O total produit (kg/an)
Verrats	4	17,50	14,00	10,90	70	56	56	44
Cochettes	60	3,25	2,10	2,21	196	126	126	133
Truies productives* Alimentation bi-phase** et supplémentation en phytase***	300	14,30	11,00	9,60	4290	3300	2640	2680
Truies non productives* Alimentation bi-phase** et supplémentation en phytase***	40	7,80	11,00	9,60	312	440	352	384
Porcelets de 6 à 28 kg Alimentation bi-phase** et supplémentation en phytase***	11310	0,39	0,25	0,35	4411	2545	2036	3959
Porcs à l'engrais - gestion lièr Alimentation bi-phase** et supplémentation en phytase***	10015	2,60	1,46	1,83	26038	14521	11617	18328
Porcs à l'engrais - gestion fumier Alimentation bi-phase** et supplémentation en phytase***	730	1,88	1,66	2,27	1372	1139	911	1657
TOTAL					36686	22127	17738	28384

Après projet, 300 truies seront présentes sur l'exploitation sous la forme de 4 bandes de 75 truies chacune, ainsi que 40 truies non productives et 60 cochettes pour le renouvellement. Chaque truie produira 14,5 porcelets/truie/bande, à raison de 2,6 bandes/truies/an soit un total de 37,7 porcelets/truie productive/an, ce qui représente une production annuelle de 11310 porcelets soit 10745 porcs (en tenant compte des pertes sevrage-vente de 5 % en moyenne).
4 verrats seront également présents sur l'élevage pour le repérage des chaleurs des truies.

Production d'effluents

	Quantité totale	T/an ou m3/an	Quantité de N per an (kg/an)	Quantité de N kg/T ou kg/m3	Quantité de P2O5 per an (kg/an)	Quantité de P2O5 kg/T ou kg/m3	Quantité de K2O per an (kg/an)	Quantité de K2O kg/T ou kg/m3
Lièr	9 336	m3	35316	3,8	16827	1,8	26727	2,9
Fumier de porcs	252	t	1372	5,4	911	3,6	1657	6,6
Total			36686		17738		28384	